



**délibération :
D_2022_5_1**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 49

Votants : 55

**Objet : SDESM-
Adhésion au nouveau
groupement de
commandes d'énergies
2024-2027**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 septembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de la commune de Luisetaines, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 07 Septembre 2022

Titulaires : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHAINEAU Francis, Madame FLON Justine, Madame ROUILLARD Maryse, Monsieur THIENARD Gérard

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre
Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice
Monsieur FLAMEY Francis a donné pouvoir à Madame DELATTRE Nadine
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain

Absent(s) : Madame LETERRIER Carine, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur POULAIN Michel

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame LEMORE Christine, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Madame CHARLES Sabine, Madame FLON Martine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu l'article L.2313 du code de la commande publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM,
Vu l'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 5 septembre 2022,

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés,

Considérant que la Communauté de communes bénéficiait déjà précédemment de ce groupement de commande du SDESM pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le programme et les modalités financières.
- autorise l'adhésion de la Communauté de communes Bassée Montois au groupement de commandes d'énergies et services associés,
- approuve les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution,
- autorise le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 13/09/2022, transmis en sous-préfecture le 15/09/2022
et rendu exécutoire le 19/09/2022



Le président
Roger DENORMANDIE